

Guide parent – enfant (version révisée)
Camp de jour (terrain jeux)
Saison estivale 2021
Incluant des renseignements
concernant la COVID-19

IMPORTANT
À LIRE ET À CONSERVER

Période d'inscription du 20 mai 2021 au 9 juin 2021 d'ici 14h00



Préambule

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au camp de jour estival de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Afin de lui offrir un bel été, en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire ce guide parent-enfant. À l'intérieur de ce guide, vous trouverez toute l'information pertinente concernant le camp de jour. Bon été!

Table des matières

Préambule	2
Camp de jour (terrain de jeux -Saison 2021).....	4
Informations concernant la Covid-19	4
Équipe du camp de jour.....	5
Comment rejoindre l'animateur responsable au local du camp de jour.....	5
La formation de l'équipe d'animation	5
La formation "Premiers secours" - pour l'équipe d'animation	5
« Tolérance zéro ».....	5
Nous joindre à l'administration.....	6
Formulaire et période d'inscription	6
Paiement par chèque	6
Crédit d'impôt	6
Annulation d'inscription ou d'activité / Remboursement	6
Les congés	6
Saison 2021 - Présentation du personnel de l'équipe d'animation.....	6
Règlements généraux	7
Camp de jour (terrain de jeux) allongé.....	7
Guide de relance des camps de jour - Covid-19	7
Journée type au camp de jour*	7
Arrivée au camp / procédures étant mise en place	7
Départ du camp / procédures étant mise en place	8
Politique des départs sécuritaires	9
Retard en fin de journée / fermeture à 17h00	9
Dans mon sac à dos ou à laisser sur place.....	9

Guide parent - enfant et Code de vie camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges

Dans ma boîte à lunch	9
Attention aux allergies!.....	10
À ne pas apporter au camp de jour.....	10
Vêtements et accessoires	10
Identification du matériel.....	10
Planification des horaires hebdomadaires	10
Communication aux parents par le personnel de l'équipe d'animation.....	10
Messages des parents.....	11
Enfant malade / risque de contagion.....	11
Allergies alimentaires	11
Médicaments	12
Premiers soins et sécurité.....	12
Code de vie du camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges	13
Généralités	13
Respect de soi.....	13
Respect des autres.....	13
Respect de l'environnement	14
Code vestimentaire.....	14
« Tolérance zéro ».....	14
Quand je suis au camp de jour, je.....	14
Gestion de la discipline	15
Procédure d'avertissement en cas de comportement inapproprié d'un enfant.....	15
Escalade des sanctions degré de gravité mineur.....	15
Escalade des sanctions degré de gravité majeur	16
Suspension et expulsion.....	17
Suivi comportemental.....	18
Autres sujets.....	18
IMPORTANT PAGE À SIGNER ET À RETOURNER	19

Guide parent - enfant et Code de vie camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges

Camp de jour (terrain de jeux) Saison 2021

La nouvelle maladie à coronavirus, COVID-19, a été déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'opération du camp de jour est assujettie aux directives émises par le gouvernement provincial et de la Santé publique.

Ainsi, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges offre, aux résidants de la municipalité, sous réserve de certains critères, un camp de jour de huit (8) semaines, soit du 25 juin au 13 août 2021 permettant à un groupe de 12 enfants seulement âgés entre 5 à 11 ans de vivre des expériences de loisirs variées et enrichissantes.

Informations concernant la Covid-19

Soyez assurés que la municipalité respectera les différentes mesures d'hygiène nécessaires à la sécurité de tous. Les activités du camp de jour sont sujettes à changement selon les recommandations de la santé publique. La santé et la sécurité des enfants et des animateurs sont notre principale priorité.

Toutes les mesures mises en place se font en fonction des 4 directives de la santé publique :

1. Distanciation physique

Assurer un espace de 2 mètres entre les participants qui ne réside pas sous le même toit et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus.

2. Activités extérieures

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.

3. Limitation des contacts physiques

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants.

4. Mesures d'hygiène

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

Puisque la pandémie est en constante évolution, d'autres mesures pourraient s'ajouter au courant de l'été. Nous restons à l'affut des derniers développements.

Tout enfant présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19 ne pourra accéder au service de terrain de jeux ou s'il y est déjà, il devra quitter dès que possible. Si une personne vivant au même domicile que l'enfant présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, le parent ou tuteur de l'enfant doit en informer le service de terrain de jeux dès l'apparition des symptômes.

Équipe du camp de jour

COMITÉ PARENT

Le Comité Parent composé d'un minimum de 2 parents d'enfant et deux élus municipaux ont pour mandat de soutien, de traitement de plaintes et de gestion de la discipline qui lui sont acheminées.

ANIMATEUR-RESPONSABLE AU CAMP DE JOUR

Cette personne assure la planification, la supervision, la gestion quotidienne des enfants, des moniteurs, des activités, ainsi que de l'animation, de la discipline, etc. au camp de jour. Elle s'occupe de voir au maintien du Code de vie, au suivi du comportement de l'enfant (référence : Guide Parent - enfant Camp de jour -Saison estivale 2021). Pour les cas particuliers ou événements particuliers (exemple : plaintes, gestion de la discipline, etc.), elle travaille en étroite collaboration avec le Comité Parent.

Si vous avez des difficultés, des commentaires, des plaintes ou des demandes pendant la période du camp de jour, vous devez vous adresser à cette personne en premier. Elle vous réfèra, en cas de besoin.

MONITEUR (EN SUPPORT À L'ANIMATEUR RESPONSABLE)

Les moniteurs assurent un soutien à l'animateur responsable dans ses tâches ainsi qu'une animation et une surveillance des enfants. Ils assurent la sécurité des enfants ainsi que la discipline. Ils appliquent le Code de vie et voient au suivi du comportement de l'enfant.

ÉVALUATION

Par souci de qualité et d'amélioration continu du service, l'ensemble de l'équipe d'animation est évalué une fois pendant l'été vers la mi-été.

Comment rejoindre l'animateur responsable au local du camp de jour

Pour de plus amples informations, vous pourrez rejoindre l'animateur responsable tout au long de l'été aux coordonnées suivantes :

Téléphone au camp de jour : 418-851-2006

La formation de l'équipe d'animation

L'animateur responsable et les moniteurs du camp de jour reçoivent, en début juin, des formations en lignes étant donné le contexte actuel de la pandémie. Ces formations portent sur le secourisme et l'animation d'un camp de jour.

La formation "Premiers secours" - pour l'équipe d'animation

Nous procédons à une vérification de la validité du certificat émis en ce qui concerne le secourisme advenant que l'animateur responsable ou les moniteurs embauchés l'ont en leur possession. Sinon, nous demandons à ceux-ci de suivre un cours de premiers secours rencontrant les normes du gouvernement du Québec.

« Tolérance zéro »

La violence va bien au-delà de l'agression physique. Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel d'animation, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein du camp de jour de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges.

Nous joindre à l'administration

Bureau municipal

Administration

418-851-3009 (poste 3)

Formulaire et période d'inscription

Période d'inscription : du 20 mai 2021 au 9 juin 2021 jusqu'à 14h00.

Modes d'inscription : en ligne en téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site WEB de la municipalité, ou en appelant au bureau pour l'obtenir par la poste ou d'une manière autre.

Le formulaire d'inscription comprenant la fiche personnelle de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité du jeune est obligatoire pour finaliser l'inscription et doit être reçu avant le début du camp.

Paiement par chèque

Vous devez payer vos frais, en totalité, au moment de votre inscription. L'encaissement du chèque confirme votre inscription. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la municipalité Notre-Dame-des-Neiges en date du 21 juin 2021 et doivent être remis à la municipalité lors du dépôt du formulaire d'inscription, soit par la poste ou en le déposant dans la chute à dépôt située à l'extérieur du bureau municipal à droite de la porte principale. Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés par une institution financière.

Important

Toute facture qui n'aurait pas été réglée à l'été précédent devra être payée avant l'ouverture du camp de jour, sous peine d'annulation de l'inscription.

Crédit d'impôt

La municipalité transmettra en début d'année 2021, ou un peu avant, un relevé 24 à chaque famille qui aura inscrit son ou ses enfants au camp de jour. Il est donc important d'inscrire le numéro d'assurance sociale du parent qui désire recevoir le relevé 24 sur le formulaire d'inscription. Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d'adresse possible.

Annulation d'inscription ou d'activité / Remboursement

Annulation d'inscription

Déménagement ou problème de santé / blessure (billet médical obligatoire) : Remboursement au prorata du nombre de jours écoulé plus frais administratifs de 10\$. Noter un délai pouvant aller jusqu'à 4 semaines suivant la demande relativement à un paiement.

Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait, d'une suspension ou d'une expulsion de l'enfant en cas de manquement au « CODE DE VIE ».

Les congés

Le camp de jour sera fermé le 1^{er} juillet 2021.

Saison 2021 – Présentation du personnel de l'équipe d'animation

Animateur responsable : Madame Maxime Deschênes

Monitrice Madame Léa Ouellet (2^e saison avec nous)

Monitrice Madame Justine Dupuis

Règlements généraux

Terrain de jeux allongée (Nouvel horaire)

Pour cette année, le terrain de jeux allongé (camp de jour) est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Durant ces périodes, le code de vie du camp de jour ainsi que les règlements généraux devront être respectés. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de comportement.

- Période libre (matin) de 8 h à 9 h (jeux libres individuels, surveillance);
- Période du midi (repas) entre 12h à 13h;
- Période libre (après-midi) de 16 h à 17 h (jeux libres individuels, surveillance).

Prenez note qu'il n'y aura pas de sorties, de piscine ni de transport en autobus cet été.

Guide pour la relance des camps de jour - CODIV-19

Comme vous le savez déjà, des directives gouvernementales ont été émises dans le « Guide pour la relance des camps en contexte de prévention de la COVID-19 »

<https://campsquebec.com/mesures-covid19> entourant les différentes mesures.

Journée type au camp de jour*

8h00 à 9h00	Triage à l'entrée du site, Lavage des mains, Jeux libres individuels, prise de présence
9h00 à 10h00	Atelier 1
10h00	Lavage des mains
10h10 à 10h30	Collation
10h30	Lavage des mains
10h40 à 11h45	Atelier 2
11h45	Lavage des mains
12h00 à 12h50	Dîner, après avoir terminé, le lavage des mains, activité individuelle ensuite
12h50	Lavage des mains
13h00 à 14h00	Prise de présence, Atelier 3
14h00 à 14h30	Atelier 4
14h30	Lavage des mains
14h40 à 15h00	Collation
15h00	Lavage des mains
15h10 à 16h00	Atelier 5
16h00 à 17h00	Jeux libres individuels

*Horaire sujet à changement

Arrivée au camp / procédures étant mise en place

Par souci de sécurité, le parent doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp et **stationner sa voiture selon la procédure mise en place ici-bas**. Si vous déposez votre enfant sans avertir, vous ne pourrez pas tenir le camp responsable si vos enfants décident de ne pas se présenter de la journée au camp de jour. Les personnes autorisées doivent toujours aviser un animateur responsable ou le moniteur afin d'indiquer les présences dans le cartable de suivi.

Si votre enfant vient à vélo ou à pied, vous ne pouvez pas tenir le camp de jour responsable si votre enfant se blesse ou s'il arrive une situation particulière pendant son trajet de la maison au camp de jour. Si votre enfant arrive à vélo ou à pied, veuillez noter qu'il ne peut arriver sur le site avant 7h55.

Dans le formulaire d'inscription (page 6) nous vous avons demandé qu'elle sera votre heure d'arrivée, de ce fait :

Voici les **procédures** qui seront mises en place **pour l'arrivée**:

- Accueil des enfants à l'extérieur ou intérieur (si pluie) à l'heure que vous aurez indiqué dans le formulaire d'inscription (votre voiture devra être stationner en bordure de la rue et située près des marches de la descente d'escalier menant à l'entrée principale du Centre communautaire où un moniteur l'accueillera, ensuite, il sera dirigé vers la salle du sous-sol ou vers le chapiteau extérieur);
- Aucun parent ne pourra entrer à l'intérieur des locaux, du chapiteau ou des lieux extérieurs du camps de jour afin de limiter les contacts physiques. Les parents devront rester à l'intérieur de leur voiture au moment de venir porter.

Noter qu'une programmation de jeux extérieurs est priorisé.

Si le matin, vous arrivez en retard au camp de jour, il est de votre responsabilité de confier votre enfant au personnel de l'équipe d'animation étant en place, en communiquant par téléphone ou par cellulaire (à venir) afin de s'entendre de l'heure de votre passage avec soit l'animateur responsable ou le moniteur.

Départ du camp / procédures étant mise en place

Il est primordial d'inscrire sur le formulaire d'inscription le nom des personnes autorisées (aussi pour autres que les parents ou tuteurs) à venir chercher votre enfant. Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez l'indiquer sur le formulaire d'inscription. Dans le cas où votre enfant a cette permission, le moniteur indiquera ceci dans le cartable de présence case : heure de départ.

Si votre enfant quitte à 16h à vélo ou à pied, il doit retourner à la maison et il ne peut revenir.

Dans le formulaire d'inscription (page 6) nous vous avons demandé qu'elle sera votre heure d'arrivée, de ce fait :

Voici les **procédures** qui seront mises en place **pour le départ**:

- Préparer le départ de l'enfant, celui-ci attendra avec le moniteur à proximité de l'entrée principale du Centre Communautaire à l'heure que vous aurez indiqué dans le formulaire d'inscription (ainsi, l'enfant pourra se diriger vers votre véhicule qui sera stationner le long de la rue près des marches de la descente d'escalier; le moniteur s'assurera que c'est bien le parent ou la personne autorisé qui part avec l'enfant et le notera dans son cahier de présence; Si deux enfants ont le même moment de départ, ceci s'effectuera à tour de rôle avec distanciation sociale.
- Aucun parent ne pourra entrer à l'intérieur des locaux. Les parents devront rester à l'intérieur de leur voiture au moment de chercher leur enfant.

De plus, nous vous demandons de communiquer avec les moniteurs par téléphone au local si votre enfant doit quitter plutôt que l'heure prévue. Il est possible que l'on vous donne un numéro de cellulaire (reste à confirmer ultérieurement).

POLITIQUE DES DÉPARTS SÉCURITAIRES

Si une personne ne se trouve pas dans la liste des personnes autorisées, le personnel de l'équipe d'animation en place se réservera le droit de demander une pièce d'identité et d'appeler les parents pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. S'il n'y a pas de réponse, nous refuserons de laisser partir vos enfants avec cette personne, et ce, même si vos enfants la connaissent très bien. Assurez-vous toujours de prévenir un animateur responsable (en priorité) ou le moniteur de tout changement et ajout aux informations que nous détenons!

Retard en fin de journée / fermeture à 17h00

Très important, tous les enfants devront quitter à 17h00 afin de libérer les moniteurs du camp de jour.

Si votre emploi ou travail se termine à ou après 17h00, prévoyez une personne autorisée à venir prendre votre enfant selon les procédures mises en place avant l'heure de fermeture du camp de jour.

RETARD

Après 17h00, le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 5 minutes, et ce, par enfant. L'animateur responsable ou le moniteur en place contactera les parents dont les enfants sont encore au service de garde après 17h05.

Dans le sac à dos ou à laisser sur place

Voici, la liste des items à laisser sur place en permanence au camp de jour

- ✓ Bouteille d'eau;
- ✓ Vêtements de rechange - laissés sur place;
- ✓ Chandail long ou un chandail (tablier) qui servira lorsque nous allons faire du bricolage;
- ✓ Crème solaire ;
- ✓ Casquette ou chapeau;
- ✓ Leur étui personnel qu'il prenne à l'école incluant ciseaux, colle, taille crayons et crayons de couleur.

Il est fortement conseillé d'habiller vos jeunes avec du linge pouvant être sali. Aussi, pour éviter le risque de blessure, nous interdisons le port de sandales de type « gougounes » et de crocs qui ne tiennent pas les pieds, par souci de confort et de sécurité. Nous désirons que les jeunes portent des espadrilles afin d'être confortables pour courir.

Dans ma boîte à lunch

La boîte à lunch retourne à la maison, veuillez voir au nettoyage du contenu et à sa désinfection.

- ✓ Repas froid (incluant un sachet de glace de type « ice pack » pour la conservation des aliments); Noter qu'il n'y aura aucune utilisation des fours micro-ondes. Ni du frigidaire pour mettre les boîtes à lunch;
- ✓ 2 collations (minimum). *

* Elles doivent comprendre des aliments nutritifs pour favoriser le maintien de l'énergie de votre enfant ; • **IMPORTANT** : Il y a deux collations par jour (une en avant-midi et une en après-midi).

Attention aux allergies!

Ne sont pas acceptés au camp de jour– les aliments suivants

Veillez ne pas apporter d'aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides, ainsi que des fruits de mer et ananas.

Il est interdit aux enfants de partager leurs collations ou dîner, afin d'éviter d'occasionner des problèmes à d'autres enfants.

À ne pas apporter au camp de jour

- ✓ Argent de poche, objets précieux, cellulaires, jeux électroniques, jeux personnels, médicaments non prescrits et animaux domestiques;
- ✓ Les bouteilles en verres et les thermos dont l'intérieur est en verre;
- ✓ Médicaments non prescrits;
- ✓ Gomme.

Veillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera **confisqué** pour la journée. Prenez note que nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

Vêtements et accessoires

Il est fortement recommandé aux enfants de porter des espadrilles ou des sandales sportives qui tiennent bien le pied par mesure de sécurité et de confort, dû à la nature des activités exécutées (déplacements, sports, etc.).

Sont proscrits :

- Les vêtements et accessoires portant des inscriptions ou des images ou des logos vulgaires et/ou discriminatoires;
- Les vêtements et accessoires déplacés et/ou malséants (ex : mini-jupe, top, chandail bedaine, décolleté, etc.).

Identification du matériel

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veillez noter que tous les **objets perdus qui n'auront pas été réclamés** seront remis à des organismes de bienfaisance dès le mois de septembre.

Planification des horaires hebdomadaires

À CHAQUE DÉBUT DE SEMAINE, une feuille de planification hebdomadaire de l'horaire à l'attention des parents sera transmise par courriel aux parents.

Communication aux parents par le personnel de l'équipe d'animation

Le personnel de l'équipe d'animation désire avoir une bonne communication avec les parents. Nous privilégions la communication par la boîte à lunch pour toutes les informations qui ne s'avèrent pas urgentes et qui ne nécessitent pas de rencontre entre le responsable et le parent. Par exemple, s'il manque certains effets dans le sac à dos de votre enfant, une note sera déposée dans sa boîte à lunch. Nous vous demandons donc de rester vigilants. Lorsqu'un événement mineur (exemple : éraflures superficielles subies aux genoux lors d'activités extérieures), l'animateur responsable ou le moniteur en place informe le parent par un appel téléphonique pour une fin d'information sur les actions posées pour soigner l'enfant.

Messages des parents

Il est de la responsabilité des parents de communiquer avec l'équipe d'animation pour signaler des changements ou informations pertinentes. Si votre enfant quitte à vélo ou à pied pour dîner et qu'il ne revient pas dans l'après-midi, vous devez nous aviser par téléphone ou lors du moment de votre passage au dépôt de votre enfant le matin. Si comme parent, vous avez un message important à transmettre à l'équipe d'animation, il faut le faire par téléphone (418-851-2006) ou par cellulaire (à venir). Nous n'acceptons pas les mémos. Il est très important de tenir l'équipe d'animation informée. Vous souhaitez modifier un renseignement au dossier de votre enfant, il est de votre responsabilité de nous aviser de tous changements concernant la fiche médicale de votre enfant. Communiquer par téléphone directement au bureau municipal 418-851-3009 poste 3 ou poste 1.

Enfant malade / risque de contagion

- Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux ou autre) ne peut être admis au camp de jour. Si votre enfant est malade ou fiévreux, il devra rester à la maison durant la période nécessaire à son rétablissement pour éviter de contaminer les autres enfants. Il pourra revenir au camp du jour lorsque tous les symptômes auront complètement disparu et qu'un certain délai de temps soit passé : (exemple pour la gastro : un délai de 48 heures après la fin des symptômes);
- De plus, si votre enfant a une des maladies ci-dessous, il est **OBLIGATOIRE** de nous en aviser pour que nous puissions effectuer un suivi : coqueluche, hépatite A, pédiculose (poux), varicelle, érythème infectieux (5e maladie), impétigo, rougeole, gale, oreillon, rubéole et la COVID-19;
- Prise en compte du formulaire de **Reconnaissance de risque - COVID-19** et les conditions y étant inscrites que les parents ont signé et ont transmis avec leur formulaire d'inscription.

Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone afin de venir chercher l'enfant.

Alerte aux poux

- Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le garder à la maison et communiquez avec l'animateur responsable du camp de jour pour l'en informer;
- Si un membre de l'équipe d'animation remarque qu'un enfant a des lentes ou des poux, ses parents seront contactés et l'enfant devra retourner à la maison;
- Le personnel du service d'animation du camp de jour se réserve le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons, afin d'éviter la propagation.

Allergies alimentaires

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera **TRES IMPORTANT** d'inscrire cette information sur le formulaire d'inscription et le personnel d'animation du camp de jour pourra entrer en communication téléphonique avec vous afin que vous puissiez leur expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier.

Dans le but de prévenir les séquelles reliées aux allergies alimentaires et aux empoisonnements aux arachides, aux noix et aux fruits de mer, et aussi parce que tous les enfants prennent leur dîner ensemble, nous vous demandons d'éviter les barres tendres à base d'arachides et ses dérivés ainsi que les repas comprenant des fruits de mer et ses dérivés. Des allergies aux ananas ont aussi été signalées.

Il est donc très important de n'apporter aucune collation en contenant lors du camp de jour. Malheureusement, nous devons jeter la collation si les enfants en apportent. De plus, le partage des collations est interdit pour des questions de sécurité alimentaire.

Médicaments

Dans le cas où un enfant doit recevoir un médicament prescrit, celui-ci doit être dans son contenant d'origine et étiqueté d'une ordonnance portant les renseignements en fonction de : nom de l'enfant, posologie et fréquence d'administration. De plus, un formulaire d'autorisation à administrer un médicament devra être rempli et signé par le parent ou le tuteur pour que **l'animateur responsable** soit autorisé à donner le médicament. Aucun médicament prescrit ne sera administré aux enfants sans une autorisation écrite.

- Médicament en vente libre

Il est à noter qu'aucun médicament en vente libre ne sera distribué ou administré par le personnel du camp de jour et ceci, afin d'assurer la sécurité de tous les enfants. Dans le cas où l'enfant présente des symptômes de fièvre, de grippe, de rhume, de gastro-entérite ou toute autre indication de risque de contagion, le parent sera dans l'obligation de garder l'enfant à la maison ou de venir le chercher immédiatement s'il est dans le camp de jour.

- Médicament par inhalation

Dans le cas où l'enfant doit utiliser des pompes (ex. : Ventolin), le parent doit la mettre dans le sac de l'enfant tous les jours. L'enfant sera responsable de son auto-administration.

- Épipen

Il est important de fournir une photo de votre enfant ayant une allergie grave présentant un risque de choc anaphylactique et de mettre son Épipen dans son sac. Le parent doit aviser l'animateur responsable (en priorité) et/ ou le moniteur (en second lieu) de l'endroit où l'Épipen est disposée.

Note : Seuls les médicaments en pilule, en sirop ou l'Épipen seront donnés par l'équipe d'animation.

Si votre enfant a besoin d'être piqué (ex : diabète), il faudra voir et discuter d'un protocole particulier en communication par téléphone au bureau de la municipalité 418-851-3009 poste 3 ou poste 1. N'oubliez pas qu'aucun membre de l'équipe d'animation n'est infirmier ou médecin.

Premiers soins et sécurité

En plus de la formation de secouriste offerte au personnel de l'équipe d'animation, l'aspect des premiers soins est aussi abordé lors de la formation en animation en camp de jour. L'ensemble des procédures est vu et revu par tous les membres de l'équipe. Nous avons actuellement 4 procédures soit :

- En cas d'accident d'un enfant;
- En cas de disparition;
- En cas d'évacuation;
- En cas d'intrus dans le local ou aux abords du camp de jour;
- En cas de symptômes de la CODID-19.

Blessures légères

Ses procédures sont présentées, affichées et remises à tous les membres de l'équipe toutes les années. En cas de blessure mineure (exemple : éraflures légères aux genoux de l'enfant en tombant) le personnel de l'animation en place, effectuera le nettoyage et la mise en place d'un pansement). Ensuite, il rejoindra les parents afin de les aviser.

Le 911

- L'équipe d'animation ne peut prendre la responsabilité de transporter un enfant dans un véhicule appartenant à un membre de l'équipe en cas de blessures majeures (coup à la tête, crise d'angoisse, coup de chaleur, chute, bras ou jambe cassée, réaction allergique, etc.);
- Les frais du service ambulancier sont à la charge des parents;
- Veuillez noter qu'aucun enfant ne quittera le camp de jour en ambulance seul, soit, un membre de l'équipe d'animation l'accompagnera, s'il est possible de le faire;
- Pendant le transport en ambulance, si aucun parent n'a été rejoint avant le départ, l'animateur responsable ou le moniteur en place sera mandaté pour tenter de rappeler jusqu'à ce que nous ayons rejoint quelqu'un.

Code de vie du camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges

Un code de vie a été mis sur pied pour le mieux-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ (service de garde inclus) de vos enfants dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

Généralités

- Accueillir l'enfant selon les procédures mise en place au camp de jour ;
- Être toujours en présence du personnel de l'équipe d'animation;
- Respecter les limites du terrain extérieur où se tient le camp de jour (renseignements transmis par le personnel de l'équipe d'animation);
- Demeurer sous la supervision du personnel de l'équipe d'animation et l'aviser avant de quitter le camp de jour.

Respect de soi

- Être de bonne humeur et participer activement aux activités;
- Porter des vêtements adéquats et adaptés aux activités pratiquées;
- Apporter des collations et des **repas FROIDS**, sains et bons pour la santé.

Respect des autres

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp (enfants, parents, personnel de l'équipe d'animation, coordonnateurs, etc.);
- Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui;
- Employer un langage poli et respectueux;
- Tenir compte des interventions de la part du personnel de l'équipe d'animation et agir en conséquence;
- Aucune forme de violence ne sera acceptée.

Respect de l'environnement

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp ou l'environnement;
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels afin de tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

Code vestimentaire

- Chapeau ou casquette;
- Souliers de course ou sandales sportives;
- L'habillement doit permettre de participer, sans contrainte, à toutes les activités.
(Exemples : s'asseoir par terre, activités sportives, bricolage, etc.)

« Tolérance zéro »

La violence va bien au-delà de l'agression physique. Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel d'animation, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein du camp de jour de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges.

Quand je suis au camp de jour, je

- ✓ Respecte les autres enfants et le personnel de l'équipe d'animations dans mes paroles et mes gestes;
- ✓ Respecte le matériel et les lieux;
- ✓ Respecte les règles et le code de vie;
- ✓ Respecte les limites du terrain où se tient le camp de jour (tel que transmis au départ par le personnel de l'équipe d'animation);
- ✓ Demeure sous la supervision du personnel de l'équipe d'animation (animateur responsable ou moniteurs) et l'avise avant de quitter le camp de jour.

Gestion de la discipline

Procédure d'avertissement en cas de comportement inapproprié d'un enfant

Afin d'assurer un suivi du comportement de votre enfant, nous désirons vous informer de la procédure d'avertissement mise sur pied au camp de jour de la municipalité. Cette procédure d'avertissement servira à établir clairement les limites qui doivent être respectées. Les Conséquences logiques seront déterminées par la municipalité et le Comité Parent, si nécessaire.

Degré de gravité : Mineur: Actions posées : mauvais langage, querelle, désobéissance, Insulte, bousculade, crise, refus de participer, etc.

La procédure se décrit comme suit :

Escalade des sanctions degré de gravité mineur

Avertissement 1 :

- #1. Avertissement verbal à l'enfant.
- #2. Discussion avec l'animateur responsable et recherche active de solutions concrètes. Rédaction d'un contrat d'engagement en collaboration avec le jeune. L'animateur responsable avise par téléphone les parents le plus tôt possible de cette situation.

Avertissement 2 :

- #1. Deuxième échange par téléphone avec les parents advenant la non-collaboration du jeune à son contrat d'engagement.
- #2. Révision du contrat, et si cela est possible, et suivi avec l'enfant. Une lettre sera envoyée aux parents de l'enfant avec une copie conforme au gestionnaire de la municipalité et Comité Parent, et si c'est utile, identification de la prochaine étape dans la lettre.

Avertissement 3 :

- #1. Retrait définitif ou suspension disciplinaire de l'enfant du camp de jour. Dans le cas d'une suspension disciplinaire de l'enfant, la durée sera déterminée selon la gravité du cas.
- #2. Une lettre sera envoyée aux parents de l'enfant.

* Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait ou d'une suspension.

N.B. - Prenez note que chaque situation devra être évaluée individuellement selon les actions posées et selon la sévérité du cas. Il est possible que le retrait définitif ou la suspension disciplinaire soit appliqué automatiquement.

Degré de gravité : Majeur : Actions posées : violence physique, bris de matériel, crise de rage, fugue ou tout acte compromettant la sécurité des autres ou sa propre sécurité, etc.

La procédure se décrit comme suit :

Escalade des sanctions degré de gravité majeur

#1. L'enfant est retiré de son groupe. Appel aux parents afin de venir chercher son enfant le plus tôt possible.

- ✓ L'animateur responsable communique avec le gestionnaire afin de l'aviser de cette situation. Le gestionnaire avise le Comité Parent.
- ✓ S'il y a lieu, rencontre des parents et /ou lettre aux parents.
- ✓ Selon la gravité de l'action : retrait définitif, avis disciplinaire ou suspension d'une à trois journées.

#2. Si récidive, expulsion définitive du camp de jour.

* Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait ou d'une suspension.

N.B. - Prenez note que chaque situation devra être évaluée individuellement selon les actions posées et selon la sévérité du cas. Il est possible que le retrait définitif ou la suspension disciplinaire soit appliqué automatiquement.

Suspension et expulsion

La sanction sera effective immédiatement et la suspension sera automatiquement appliquée pour la journée du lendemain ou en début de semaine suivante (lundi), si cela ce produit un vendredi. Aucune exception ni dérogation ne sera faite quant aux choix des jours de suspension.

Aucun remboursement ne sera effectué pour le camp de jour, à la suite d'une suspension et expulsion.

Suivi comportemental

Au cours de l'été, le personnel de l'équipe d'animation seront sollicités à associer une couleur à tous les enfants présents à la fin de la journée. Ces couleurs seront affichées sur une affiche. Celle-ci sera donc accessible aux parents. Le personnel de l'équipe d'animation associe la couleur aux comportements des enfants au cours de la journée en respectant la charte ci-dessous. Il est possible que d'autres comportements puissent causer un jaune ou un rouge en fonction de la justification de l'animateur responsable du camp de jour.

L'enfant obtient un vert s'il ...	L'enfant obtient un jaune s'il..	L'enfant obtient un rouge s'il...
Passé une très belle journée	Ne participe pas plusieurs journées d'affiler	Bouscule un enfant
S'est fait peu avertir	N'écoute pas plusieurs consignes	Se querelle avec le personnel de l'équipe d'animation et/ou Enfant
Participe généralement bien	Tente de gérer le groupe à la place du personnel de l'équipe d'animation	Fait des crises de colère
	Enfreins des règlements mineurs à plusieurs reprises	Obtient trois jours consécutifs des jaunes pour la même raison

Autres sujets

Il est à noter que tout bris intentionnel de matériel causé par l'enfant sera à la charge du parent. Pour le bien-être des enfants et pour le bon fonctionnement du camp de jour, tous les parents sont invités à signaler auprès du responsable du camp de jour les problèmes particuliers concernant l'état de santé de leur enfant ou de tout autre fait. De cette façon, le personnel du camp de jour sera plus apte à intervenir adéquatement auprès de chaque enfant.

Chaque cas sera évalué selon la coopération des parents, la gravité et la fréquence du comportement des enfants. Une expulsion peut être faite dès le premier avis (bataille grave, violence envers une animatrice, etc.).

Nous comptons sur votre appui et votre collaboration afin que chaque jeune profite au maximum de son été.

Toute l'équipe du camp de jour vous remercie de faire prendre connaissance du code de vie à votre enfant et vous remercie de votre collaboration.

Nous espérons que ce document a répondu à vos questions. Soyez assurés que vos questions, commentaires et suggestions sont les bienvenus et seront étudiés avec soin.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un été des plus agréables!

Importante Page à signer

Page 19 à compléter et à retourner avec votre formulaire d'inscription

- **Guide parent - Camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges incluant le Code de vie - Camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges**

Noter que ce document est disponible sur notre site WEB www.notredamedesneiges.qc.ca

Il est très important :

- D'être respectueux envers les jeunes et les employés du camp de jour (le personnel de l'équipe d'animation, etc.);
- D'employer un langage respectueux dans toutes vos communications.

Je, _____
(Parent ou tuteur légal - inscrire en lettres moulées)

De _____,
enfant

De _____,
enfant

De _____,
enfant

De _____,
enfant

Déclare avoir lu le "**Guide parent - enfant du camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges**" incluant le "**Code de vie du camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges**" et m'engage à les faire respecter.

Signature du parent: _____

Date : _____

Signature du parent: _____

Date : _____

Prière de signer cette page et la remettre avec vos documents d'inscription